



Avis relatif à la demande de permis unique portant sur l'implantation de cinq éoliennes à Halconreux (GOUVY)

La Commission régionale d'aménagement du territoire, section Aménagement normatif, a examiné la demande de permis unique visant l'implantation de cinq éoliennes au lieu-dit « Chîmonti » à Halconreux (GOUVY).

La demande de permis unique émane de la société Ecopex.

L'étude d'incidences a été réalisée par le bureau d'études CSD Ingénieurs Conseils, dûment agréé pour ce type de projets.

L'ensemble du dossier a été réceptionné par la CRAT en date du 25 mai 2009.

Sur proposition de la section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 26 juin 2009 :

1. Sur le projet

Considérant que le projet est inscrit en zone agricole ;

Considérant que le projet prévoit la construction et l'exploitation de 5 éoliennes d'une hauteur maximale de 150 mètres et d'une puissance de 2 à 3 MW ; qu'elles produiront entre 21 000 et 27 000 MWh d'électricité par an, selon le modèle d'éolienne choisi, soit l'équivalent de la consommation annuelle estimée entre 5720 et 7270 ménages ;

Considérant que le projet ne présente pas d'impact élevé sur le milieu naturel (oiseaux ou chauves-souris) et sur le paysage ;

Considérant que, suite à l'analyse d'alternatives de localisation faites dans le cadre de l'étude d'incidences sur l'environnement, le projet semble le mieux approprié pour l'implantation d'éoliennes dans la région ;

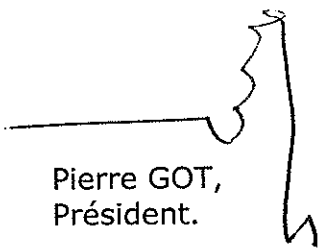
La CRAT remet un avis favorable sur l'opportunité du projet tel que présenté.

Par ailleurs, la CRAT insiste à nouveau sur la nécessité de mener une réflexion globale sur le développement éolien sur l'ensemble du territoire wallon.

2. Sur la qualité de l'étude d'incidences

La CRAT estime que l'auteur a réalisé une étude de bonne qualité.

Elle souligne la qualité de l'étude du potentiel éolien qui, par une analyse des différentes contraintes, vise à déterminer au sein d'un territoire donné les sites les plus appropriés à accueillir l'implantation d'éoliennes. La Commission estime qu'une telle approche devrait être appliquée sur l'ensemble du territoire wallon.



Pierre GOT,
Président.